



## VOS INTERLOCUTEURS TUTORAT

**Le Proviseur Adjoint, Référent - Tutorat** : M. Pierre 02.62.42.75.33

**Le Professeur Principal du ou des élèves tutorés**. (Pronote et/mail académique)

**Les Professeurs Référents - Tutorat** : Mme Perrin et Mr Larive

**Les CPE :**

**Mme IRY** ☞

02.62.42.75.51 bat C

**CAP BIJ / EL / RCI / ECMS**

**BAC PRO ELEEC / TCI**

**Mme RANCHON** ☞

02.62.42.75.47 bat C

**CAP CAREP / CAR PEINT / MMPJ / MO / MVA VP**

**BAC PRO CAR / MEI 1 et 2 / MVA / Prépa FOCALÉ**

**Mme. ROSE** ☞

02.62.42.75.49 bat C

**CAP APR / AEPE**

**BAC PRO ASSP**

**BAC PRO BAC PRO GA**

**BAC PRO MS**

**L'Assistante Sociale** : (02.62.42.75.55)

**Mme Anne BOUYER** intervient régulièrement dans l'établissement. Elle y assure des permanences pour recevoir les élèves, leurs parents et toutes les personnes soucieuses de leur situation.

**Rôle :**

L'Assistante Sociale est une interlocutrice privilégiée pour l'élève dont la situation personnelle ou scolaire déstabilise ou nuit au bon déroulement de sa scolarité.

L'Assistante Sociale est une conseillère pour le chef d'établissement et pour tout autre membre de l'équipe éducative quant à la résolution de problèmes à caractère social (violence, fugue, difficultés familiales, ...) rencontrés par les élèves de l'établissement.

L'Assistante Sociale est un relais auprès des autres professionnels de l'action sociale: Conseil Général, PJJ, Justice, ... **Horaires** : Lundi et jeudi de 08h00 à 15h30, mercredi de 08h00 à 12h00. Les élèves peuvent venir rencontrer l'Assistante Sociale à son bureau dans le bâtiment I ou téléphoner au 02.62.42.75.55 pour prendre un rendez-vous.

**Modalités de saisine :**

Tout élève peut prendre directement contact avec l'AS scolaire du lycée lors des permanences ou sur rendez-vous.

**Tout membre de la communauté scolaire peut solliciter son appui et / ou son conseil pour l'aider à résoudre la situation d'un élève en difficulté ou d'un groupe.**

Tout responsable légal peut prendre l'attache de l'AS scolaire pour l'aider à remplir son rôle d'éducateur et de protecteur de ses enfants.

**Sur le terrain :**

Le Service Social est chargé d'apporter :

- ECOUTE
- CONSEIL
- SOUTIEN

aux élèves, dans leur environnement familial, POUR FAVORISER LEUR REUSSITE INDIVIDUELLE.

**Élément essentiel dans le système éducatif, le Service Social :**

- favorise l'insertion scolaire et sociale de l'élève ;
- instruit les demandes d'aides financières "Fonds Social Lycéen"
  
- contribue à faire de l'école un lieu de vie et d'ouverture culturelle ;
- participe à la protection des mineurs en danger ou susceptibles de l'être ;
- mène un travail de prévention, en fonction des problématiques du moment.

Il mène des actions collectives portant sur des thèmes de travail aussi différents que le mal-être des jeunes, les conduites à risques, la toxicomanie, les violences... mais il participe aussi à l'éducation artistique et à la mise en place d'actions culturelles.

« L'Assistante de service Social bénéficie d'une autonomie dans l'exercice de sa profession ; cependant elle ne eut intervenir, ni communiquer des renseignements dans le but de contrôler des individus »

### **Secret professionnel :**

Le secret professionnel auquel sont tenus les Assistants de service social (dans les conditions et sous réserves énoncées par les articles 226-13 et 226-14 du nouveau Code Pénal) concourt au respect de la vie privée de l'élève et de sa famille, sans nuire au partage d'informations utiles tant pour le bon déroulement de sa scolarité que dans le cadre d'un partenariat engagé pour venir en aide à l'élève.

Tout comme les élèves, les parents peuvent solliciter directement l'Assistante Sociale du lycée au sujet d'inquiétudes qu'ils ont / auraient pour leur(s) enfant(s).

### **Le Conseiller d'orientation - Psychologue (COPSY) : 02.62.42.75.75**

**Mme HOUSSEAUX et Mr RIVIERE**, conseillère d'orientation psychologue, intervient dans le lycée professionnel trois fois par semaine : **sur rendez-vous** le lundi de 13h00 à 17h00 et le jeudi de 08h00 à 12h00, **sans rendez-vous** le vendredi de 13h00 à 16h00. Les rendez-vous se prennent au CDI sur l'intranet, et chaque RDV dure en moyenne 30 min. Les parents peuvent aussi venir la rencontrer.

### **L'Infirmière : (02.62.42.75.54)**

**Mme Véronique EUPHRASIE** assure une permanence : lundi, mardi, jeudi de 8h00 à 16h00 et vendredi de 8h00 à 15h45. Les parents peuvent contacter l'infirmière au 0262.42.75.54. L'infirmierie se situe dans la cour centrale face au CDI, c'est un lieu d'accueil, d'écoute et de soins.

### **Le Médecin Scolaire : (02.62.43.05.87)**

**Le médecin scolaire** consulte sur rendez-vous au lycée ou au Centre Médico-Scolaire du Port (C.M.S., rue Général Emile Rolland). Téléphoner au 02.62.43.05.87 (secrétariat du C.M.S.) ou au 02.62.42.74.53 (salle de consultations du lycée).

### **Accompagnatrice - Médiateur :**

**Mme JERONE** accueille les élèves, écoute, accompagne, oriente et fait le lien avec les parents.

### **Agent de sécurité-médiateur :**

**Mr AGATHE Mickael**